



Droits de succession au décès de ma mère

Par **manolys**, le **21/02/2014** à **09:34**

au décès de mon père, ma mère a hérité de l'appartement qu'elle occupe toujours. A son décès comment éviter le maximum de droits de succession : je suis sa seule fille, j'ai trois enfants.

merci

Par **youris**, le **21/02/2014** à **17:49**

bsr,

êtes-vous sur que vous n'avez hérité de la nue propriété de la part de votre père décédé; à ce jour vous auriez un abattement de 100000 € et vous paieriez des droits progressifs sur le surplus;

votre mère peut vous faire une donation de son vivant;

cdt